

TOP 6 DES ACTIONS DE SOBRIÉTÉ ÉNERGETIQUE POUR L'ÉTÉ ET TOUTE SAISON

Briefing à destination des adhérents. Ce document présente 6 nouvelles mesures de sobriété énergétique sélectionnées par le MEDEF en fonction de leur impact et de la facilité de leur mise en œuvre dans nos entreprises. Il met en avant 3 mesures à prendre face aux chaleurs estivales et 3 mesures à adopter en toute saison. Elles complètent le top 5 des mesures soutenues en 2022 dans le cadre du Plan de sobriété du gouvernement pour passer l'hiver.

ÉTÉ



1. RAPPELER ET FAIRE ADOPTER LES GESTES SIMPLES POUR RAFRAÎCHIR LES BÂTIMENTS

- ▶ Lorsque la configuration du bâtiment le permet (en termes de sécurité notamment), privilégier l'aération nocturne, éviter d'aérer en journée et fermer les stores.



2. RÉGLER LA CLIMATISATION À 26°C AU PLUS BAS

- ▶ Si le bâtiment est équipé d'une climatisation, l'activer lorsque la température extérieure dépasse les 30°C, avec une température de commande fixée au plus bas à 26°C.



3. INVESTIR DANS DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS

- ▶ **S'équiper de ventilateurs d'appoint et prioriser leur utilisation à celle de la climatisation**, car ils sont moins énergivores. Selon l'**Ademe**, un climatiseur mobile de classe A consomme jusqu'à 2,5 fois plus qu'un climatiseur fixe et près de 30 fois plus qu'un ventilateur classique.

En cas d'achat ou de renouvellement des climatiseurs, préférer les équipements les plus performants énergétiquement (classe énergie A) et programmer si possible leur fonctionnement en fonction de la température intérieure et extérieure.

- ▶ **Installer des dispositifs de protection solaire** pour les parois vitrées exposées aux rayonnements. Suivant la configuration du bâtiment, plusieurs dispositifs peuvent être envisagés en protection du vitrage : filtres solaires, vitrages réfléchissants, films solaires, brise soleil, auvents, persiennes, double ou triple vitrage.

TOUTE SAISON



1. INCITER LES COLLABORATEURS À RÉDUIRE LEUR VITESSE DE DÉPLACEMENT (110 KM/H SUR AUTOROUTE)

- ▶ Réduire la vitesse permet de limiter la consommation de carburant des véhicules thermiques. Par exemple : rouler à 120 km/h plutôt qu'à 130 km/h sur autoroute, sur 500 km, permet d'économiser jusqu'à 5 litres de carburant et près de 12 kg de CO2 (selon l'**Ademe**).

Cette mesure peut être accompagnée de rappels ou de formations régulières à l'**écoconduite**.



2. FACILITER LE RECOURS AUX MOBILITÉS DOUCES

- ▶ Le « **Guide des mobilités durables en entreprise** » (MEDEF et DGITM, juin 2022) récapitule les dispositifs de soutien : Forfait mobilités durables (FMD), bonus écologique et prime à la conversion, programme Objectif employeur pro-vélo.



3. ANIMER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE POUR FAIRE CONNAÎTRE ET APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES

- ▶ **Nommer un ambassadeur ou une ambassadrice de la sobriété énergétique** (responsable RSE, responsable technique, membre du CSE ou autres collaborateurs volontaires) avec pour mission de :
 - suivre les consommations ;
 - identifier les actions les plus impactantes ;
 - établir un plan d'action ;
 - animer la démarche, via notamment des écodéfis (gamification).

Trois exemples de gamification :

- **les challenge C-CUBE** ;
- **le défi éco-conduite du groupe Acorus** ;
- **le défi éco-conduite de la ville de Quimper** avec les outils d'Océan (Orange Business Services).

POUR ALLER PLUS LOIN

- ▶ **Guide des mobilités durables en entreprise** (MEDEF et DGITM, juin 2022)

- ▶ La plateforme « **Les entreprises s'engagent** »

- ▶ Le guide de l'Ademe « **Sobriété énergétique : des leviers d'action pour les entreprises** »